



**ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2011

Version définitive

**FEVRIER 2013**

**Directeur Général, Directeur de publication**
**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
<b>Directeur du Management de l'Information</b> Statistique	Mamadou NIANG
<b>Directeur de l'Administration</b> Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Chef par intérim de la Cellule de Programmation, <b>d'Harmonisation</b> , de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

**COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Hamidou BA, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,  
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

**COMITE DE REDACTION**

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Madon AWISSI & Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Samba NDIAYE & Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Abdou GUEYE & Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Samba NDIAYE & Momath CISSE
9. AGRICULTURE	Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Modou Ndour FAYE
12. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
13. TRANSPORT	Idrissa DIAGNE
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mody DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
20. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## Introduction

**L'assistance** peut être définie comme un secours public ou privé apporté à tout individu devant supporter les conséquences survenues lors des catastrophes naturelles ou de chocs sociaux ou économiques. **L'assistance sociale repose sur** une logique de solidarité. Généralement, cet élan de solidarité est non contributif et peut être d'ordre individuel ou communautaire (Collectif).

D'après les données de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II, 2010-2011), **6 367 733** personnes, soit **46,7%** de la population sénégalaise vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce taux était de 48,3% en 2005 (ESPS I). Ce constat vient confirmer l'option du Sénégal d'ériger en priorité la prise en charge des groupes vulnérables et d'en faire un des piliers de la stratégie de réduction durable de la pauvreté.

C'est dans ce cadre que plusieurs programmes sociaux destinés à aider les individus et ménages ont été mis en œuvre afin de lutter efficacement contre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des ménages. La pauvreté étant multidimensionnelle, beaucoup d'efforts et de ressources sont nécessaires pour venir à bout de ce phénomène. Conscientes de cette situation, les autorités ont mis en place une Délégation Générale à la Protection Sociale pour une meilleure gestion de la vulnérabilité afin d'éviter le basculement des ménages dans la pauvreté.

Dans ce chapitre, l'analyse porte sur les programmes pris en compte dans le cadre de l'ESPS II à savoir : le *renforcement nutritionnel* ; *l'emploi des jeunes* ; *le développement agricole* ; *la santé des personnes âgées* ; *l'aide alimentaire aux démunis* ; *l'éducation* ; *l'accès facile à un logement et les autres programmes non cités*. Ces programmes reposent sur des transferts non contributifs (réguliers et prévisibles pour la majeure partie) permettant aux populations pauvres et vulnérables de disposer d'un minimum de sécurité de revenu, de moyens de subsistance, de soins de santé, d'accès à l'éducation et à un logement décent.

Ce chapitre s'intéresse dans un premier temps, au niveau de couverture des différents programmes et des principales raisons évoquées par les personnes éligibles qui n'ont pas bénéficié d'assistance.

### VII.1. TAUX DE COUVERTURE DES PROGRAMMES

Selon les données de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II), **226 064** personnes sont éligibles pour bénéficier des programmes sus-mentionnés. Cependant, toutes les personnes éligibles n'ont pas pu bénéficier de ces programmes. En effet, seul **20 370** individus en ont bénéficié, soit un taux de couverture de **9,01%** au niveau national. Ce taux cache des disparités au niveau des strates. La région de Dakar (**16,94%**) enregistre le plus important taux de couverture, suivie de la strate « autres urbains » (**10,14%**), puis du milieu rural (**6,54%**). Ces taux varient aussi en fonction des programmes.

### VII.2. RENFORCEMENT NUTRITIONNEL

Le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) mis en place par la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) a pour but de contribuer, d'ici 2015, à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) plus particulièrement à réduire de moitié la prévalence de la malnutrition chez les enfants âgés de 0 à 5 ans. C'est dans ce cadre que le projet Nutrition Ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux (NETS) a été élaboré et mis en œuvre. Une allocation (14 000 FCFA) est versée tous les deux mois sur une durée de 6 mois aux mères des enfants de moins de 5 ans en situation de vulnérabilité. Le but de ce projet est d'atténuer les impacts de l'augmentation des prix des denrées alimentaires par la hausse de la consommation des ménages vulnérables dans lesquels vivent des enfants de moins de 5 ans.

An niveau national, **7,72%** des personnes éligibles ont bénéficié des programmes de renforcement nutritionnel.

### VII.3. EMPLOI DES JEUNES

Levier important de la lutte contre la pauvreté, l'emploi et particulièrement celui des jeunes, est placé au cœur des préoccupations des politiques économiques et de développement du Sénégal. En effet, plusieurs initiatives sont mises en place afin de développer les compétences des jeunes et favoriser leur insertion ou leur maintien dans l'emploi, voire promouvoir un auto-emploi qualifiant et l'esprit d'entreprise. Ces initiatives sont notamment :

- ✓ les initiatives de financement et d'appui technique : le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (FNPEF), le Projet ASC/Emplois/Jeunes, le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ), le Fonds de Stabilisation de l'Elevage (FSE) et le Fonds d'Insertion des jeunes dans le Secteur de l'Environnement (FISE) ;
- ✓ les structures d'accompagnement et de placement : l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), le Service Civique National, l'Office National pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (OFEJBAN) et l'Agence Nationale du Plan REVA ;
- ✓ les structures de formation et de financement de la formation : le Fonds de Développement de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (FONDEF), l'Office National pour la Formation Professionnelle (ONFP) et le Centre National des Emplois et Qualifications (CNEQUF).

Le taux de couverture du programme concernant l'emploi des jeunes est de **0,28%** en 2011.

### VII.4. DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Dans le cadre du développement agricole, différents programmes ont été élaborés et mis en œuvre par l'Etat du Sénégal dont le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE), la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), le Plan d'Action Forestier (PAF) et le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PADPA) dans le but de promouvoir le développement agricole du pays.

Les programmes relatifs au développement agricole ont bénéficié à **12,36%** de la population cible.

## VII.5. SANTE DES PERSONNES AGEES

Au Sénégal, le Gouvernement a mis en place depuis 2006 un programme dénommé Plan Sésame basé sur la gratuité des soins sanitaires pour les personnes âgées de 60 ans et plus dans toutes les structures sanitaires étatiques. Cependant, seuls les médicaments essentiels sont pris en compte dans le cadre de ce programme. En effet, la gratuité exclut les lunettes, prothèses et implants à l'exception des implants oculaires. La prise en charge est individuelle et repose sur la détention d'une carte nationale d'identité numérisée.

En 2011, ce programme a couvert **11,44%** de la population âgée de 60 ans et plus.

## VII.6. AIDE ALIMENTAIRE AUX DEMUNIS

Les programmes d'aide alimentaires aux démunis sont notamment l'assistance en vivres au niveau des zones de vulnérabilité sévère en terme nutritionnel assuré par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), le Fonds de Solidarité Nationale (FSN) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) avec le Cash Voucher.

L'objectif du programme du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) est d'assurer la disponibilité, la gestion et le suivi d'un stock de sécurité alimentaire au niveau national pour faire face aux pénuries, urgences alimentaires et l'assistance en vivre lors des grands rassemblements (Gamou , Magal, etc.). L'obtention de l'aide se fait sur demande des personnes sinistrées ou pour les grands rassemblements après accord de la Primature.

Le Fonds de Solidarité Nationale (FSN) distribue des vivres et/ou du matériel aux personnes sinistrées sur instruction du Ministère de la Famille après un traitement préalable des demandes.

Avec le Cash Voucher, le Programme Alimentaire Mondial offre des bons échangeables contre des denrées alimentaires chez des détaillants agréés pour les ménages vulnérables. Ainsi, dans 10 communes de Pikine et Ziguinchor, chaque membre du ménage perçoit 3000 FCFA par mois pendant 6 mois. Le nombre total de bénéficiaires par ménage ne peut pas excéder 6.

En 2011, **13,01%** de la population ayant droit à l'aide alimentaire aux démunis en ont bénéficié.

## VII.7. EDUCATION

Concernant le secteur éducatif, plusieurs programmes sont mis en œuvre : programme d'alimentation scolaire ; le programme Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) ; le PAM cantine et les bourses d'études et d'aides octroyées par le Gouvernement du Sénégal, les municipalités et autres acteurs au développement.

**Le programme d'alimentation scolaire est géré par le Division des Cantines Scolaires** qui distribue des repas aux apprenants du système éducatif formel et non formel dans les cantines scolaires. Il en est de même pour le PAM (Programme Alimentaire Mondial) « cantine » **qui repose sur un partenariat avec le Ministère de l'Education** et se traduit par la mise en place de cantines dans les établissements préscolaires et élémentaires.

Le programme Orphelins et enfants Vulnérables (OEV) **repose sur l'attribution des bourses d'étude aux orphelins et autres enfants vulnérables.** En d'autres termes, une allocation d'étude est versée aux familles responsables d'un enfant affecté par le VIH. Ce programme est géré par le Comité National de Lutte contre le Sida.

Les différents programmes relatifs à l'éducation ont profité à **13,71%** de la population éligible.

## VII.8. ACCES FACILE A UN LOGEMENT

Les programmes visant l'accès facile à un logement sont notamment :

- ✓ le « plan Jaxaay » consistant à reloger à des conditions financières très favorables les populations de la banlieue dakaroise sinistrées lors des inondations,
- ✓ « Une famille, un toit » : ledit projet est chargé de promouvoir les techniques de constructions alternatives ; **d'accompagner les populations dans le cadre de l'auto construction** ; de veiller au respect des normes de construction dans **l'habitat social pour des raisons de sécurité** ; de collecter les informations relatives à la disponibilité du foncier à apporter au projet ; **d'évaluer les projets** soumis par les promoteurs publics et privés et de gérer la base de données des demandeurs de logements. Ce projet est destiné aux **fonctionnaires de l'Etat** du Sénégal, mais aussi à tous les citoyens aux revenus modestes. **C'est un projet de construction de 5000 logements sociaux à Dakar et dans les autres régions. Cependant, la construction des logements n'est pas encore effective.**

Le niveau de la couverture des programmes d'accès au logement demeure faible, avec un taux de **0,47%**.

## VII.9. AUTRES PROGRAMMES

Les autres programmes sont relatifs au Programme d'**appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP)**, au Programme de Réadaptation à Base Communautaire (PRBC), au Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA) et à l'**Initiative de Protection Sociale des Enfants Vulnérables (IPSEV)**.

Le PRP est sous la tutelle du Ministère de la Famille. Ce programme octroie des subventions pour les activités génératrices de revenus en faveur des groupes vulnérables (femmes, handicapés et personnes vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH)).

Le PRBC est mis en œuvre par la Direction de l'Action Sociale. Ce programme subventionne les activités génératrices de revenus élaborées par des personnes handicapées. Il fournit aussi du matériel d'appareillage pour les personnes vivant avec un handicap.

Le PAPA est sous la tutelle de la Direction de l'Action Sociale. Ce projet accorde des prêts aux groupements mis en place par les personnes âgées de 60 ans et plus dans le cadre du développement de leurs activités économiques.

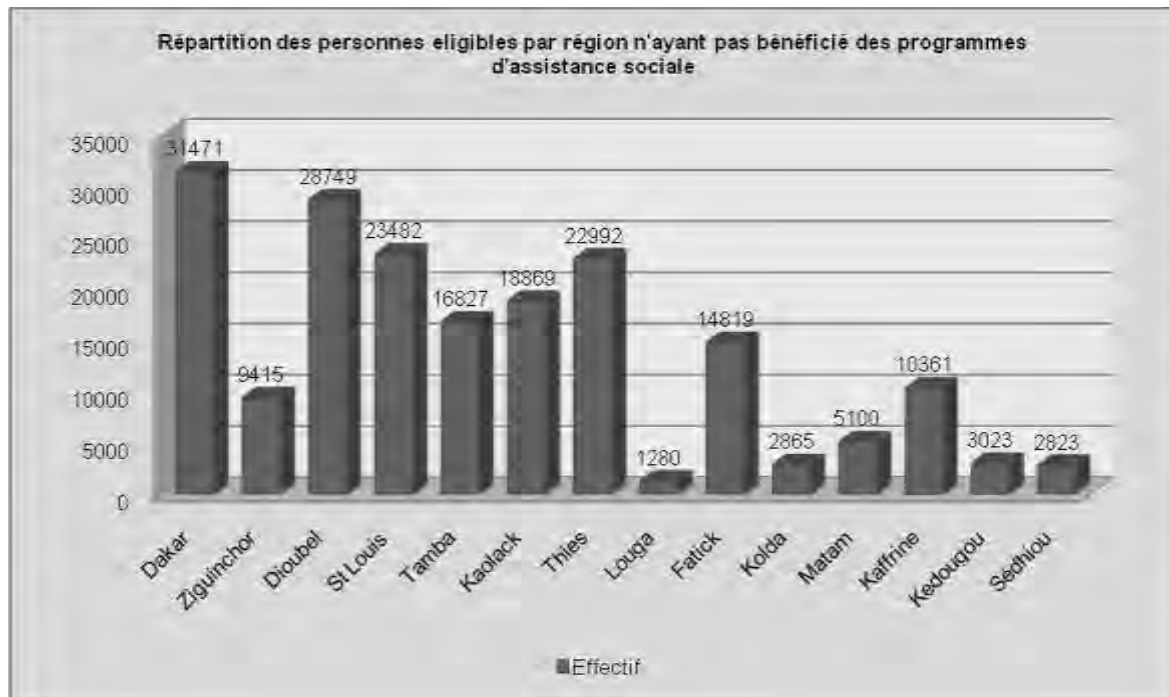
L'IPSEV consiste à renforcer les capacités financières des ménages ciblés et à améliorer l'accès des enfants âgés de 4 à 16 ans à l'éducation et la santé. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) est le maître d'œuvre. Chaque enfant bénéficiaire perçoit 7 500 FCFA par mois pendant 9 mois, les ménages ayant plus d'un enfant perçoivent 15 000 FCFA par mois.

Les différents autres programmes ont bénéficié à **0,86%** de la population éligible.

## VII.10. PRINCIPALES RAISONS EVOQUEES PAR LES PERSONNES ELIGIBLES QUI N'ONT PAS BENEFICIE D'ASSISTANCE

Parmi les 226 064 personnes éligibles pour bénéficier des programmes précités, **192 075** individus n'en n'ont pas bénéficié, soit un taux de **85%**. En outre, les données révèlent des disparités au niveau régional. La région de Dakar abrite le plus grand nombre de populations éligibles qui n'ont pas pu bénéficier de programmes, avec un effectif de 31471. Elle est suivie de la région de Diourbel qui comptabilise 28749 bénéficiaires, de Saint Louis (23482 bénéficiaires) et de Thiès (22992 bénéficiaires).



**Graphique 7.1 : Répartition des personnes éligibles par région n'ayant pas bénéficié des programmes**

Source : ANSD

S'agissant des raisons évoquées par les populations éligibles qui n'ont pas pu bénéficier des programmes, il est à souligner que **36%** des personnes éligibles ont déclaré n'avoir pas été au courant du programme. Par ailleurs, **21%** n'ont pas pu fournir les documents exigés pour pouvoir bénéficier des programmes, **13%** ont déclaré que le Gouvernement n'a pas encore mis à disposition les ressources nécessaires et **10%** ont évoqué des difficultés de se rendre au lieu de collecte des fonds.

## Conclusion

Le Sénégal a expérimenté la mise en place de plusieurs programmes sociaux dans le but de résorber la pauvreté. Cependant, ces initiatives qui souffrent de plusieurs limites ont eu un impact modéré sur la population. En effet, ces programmes sont souvent disparates et isolés et leur couverture reste encore faible. La plupart des programmes dépendent fortement de l'appui des bailleurs de fonds, ce qui peut constituer un frein quant à leur pérennité. A cela, s'ajoute le manque de communication et de sensibilisation pour l'atteinte de la population cible.